



DEMANDE DE DEROGATION POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT

Cerfa N°13 616*01

DEMANDE DE DEROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGES

Cerfa N°11 629*02

Transport d'œufs ou d'individus blessés d'**Outarde canepetière** *Tetrax tetrax*, de **Busard cendré** *Circus pygargus*, de **Busard Saint-Martin** *Circus cyaneus*, de **Busard des roseaux** *Circus aeruginosus*, et d'**Œdicnème criard** *Burhinus oedicnemus*.

Capture d'**Outarde canepetière** *Tetrax tetrax*, de **Busard cendré** *Circus pygargus*, de **Busard Saint-Martin** *Circus cyaneus*, de **Busard des roseaux** *Circus aeruginosus*, d'**Œdicnème criard** *Burhinus oedicnemus* et perturbation intentionnelle de **Chevêche d'Athéna** *Athene noctua*, de **Hibou Moyen-Duc** *Asio otus* et de **Petit-Duc scops** *Otus scops*.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	3
1- <i>Présentation de la structure</i>	4
2- <i>Le site principal d'étude.....</i>	6
3- <i>Objectifs.....</i>	7
4- <i>Protocoles.....</i>	7
a. <i>Dénombrement par espèces.....</i>	7
b. <i>Suivi et protection des nichées.....</i>	9
c. <i>Capture d'individus et autre opérations.....</i>	11
5- <i>Résumé des différentes actions réalisées sur les Busards, l'Œdicnème criard et l'Outarde canepetière, objectif et cadre légal.....</i>	12
6- <i>Récapitulatifs des actions par espèces.....</i>	13
7- <i>Mesures conservatoires : le dispositif MAE.....</i>	14
8- <i>Formation, et personnes concernées.....</i>	14
a. <i>Le personnel permanent.....</i>	14
b. <i>Le personnel contractuel.....</i>	14
c. <i>Formation du personnel contractuel.....</i>	14
9- <i>Liste des personnels contractuels couverts par la présente demande de dérogation.....</i>	15

Avant-propos

Comme détaillé ci-dessous, les demandes de dérogation déposées par l'équipe Agripop le sont dans le cadre de suivis à long terme sur l'avifaune de plaine. Nous souhaiterions donc que ces demandes soient valables pour une durée de 5 ans, un rapport succinct des activités étant transmis chaque année.

Par ailleurs, compte tenu qu'une partie du personnel réalisant les opérations de terrain est renouvelée tous les ans, l'équipe Agripop joindra chaque année un avenant listant les personnes participant aux opérations de terrain.

1- Présentation de la structure

Coordonnées :

Centre d'Etude Biologique de Chizé – CNRS
Carrefour de la Cannauderie
79360 Villiers-en-Bois
Téléphone : 05 49 09 78 17 / 06 14 32 32 88
Mail : breta@cebc.cnrs.fr / agri@cebc.cnrs.fr

Le laboratoire du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC) est situé dans les Deux-Sèvres, au sud de Niort, dans la forêt domaniale de Chizé. Une équipe constituée d'une dizaine de chercheurs, d'une soixantaine d'ingénieurs, de techniciens et d'étudiants développent des programmes d'étude, en écologie, sur les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

L'objectif principal du travail réalisé à Chizé est d'identifier les mécanismes et les processus qui régulent la dynamique de la biodiversité, aussi bien ceux qui sont à l'origine de l'adaptation des individus, que ceux qui régulent les populations et structurent les communautés. Nos perspectives de recherche s'inscrivent pleinement dans le contexte de la gestion durable des ressources naturelles, en couvrant aussi bien la gestion des espaces que celle des espèces, qu'il s'agisse d'espèces menacées, invasives ou exploitées.

Notre approche est ancrée principalement dans l'un des deux courants majeurs de l'écologie, la biologie des populations. Le cadre théorique de nos travaux repose en partie sur l'écologie évolutive. Le thème fédérateur de nos recherches reste la théorie de l'Evolution et les problématiques écologiques et évolutives sont abordées de façon multi-disciplinaire, à l'interface entre physiologie, comportement et écologie.

Les principaux sites d'étude sont situés en Europe continentale, en Afrique et dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). Il s'agit d'écosystèmes terrestres ou marins dans lesquels nos programmes portent sur des vertébrés, prédateurs (oiseaux et mammifères marins, oiseaux coloniaux et reptiles) ou herbivores.

Nos équipes de recherche partagent ainsi, le même cadre conceptuel, c'est à dire, dans un contexte de changements globaux, elles abordent l'allocation/acquisition des ressources, la biologie des populations, et intègrent leurs programmes dans une perspective de conservation. Cependant l'une cible principalement les mécanismes d'adaptation (**Ecophy**), une autre les changements climatiques en milieu marin (**Prédateurs marins**), et la troisième les changements d'usages des terres et la conservation de la biodiversité (**AGRIPOP**).

Equipe AGRIPPOP

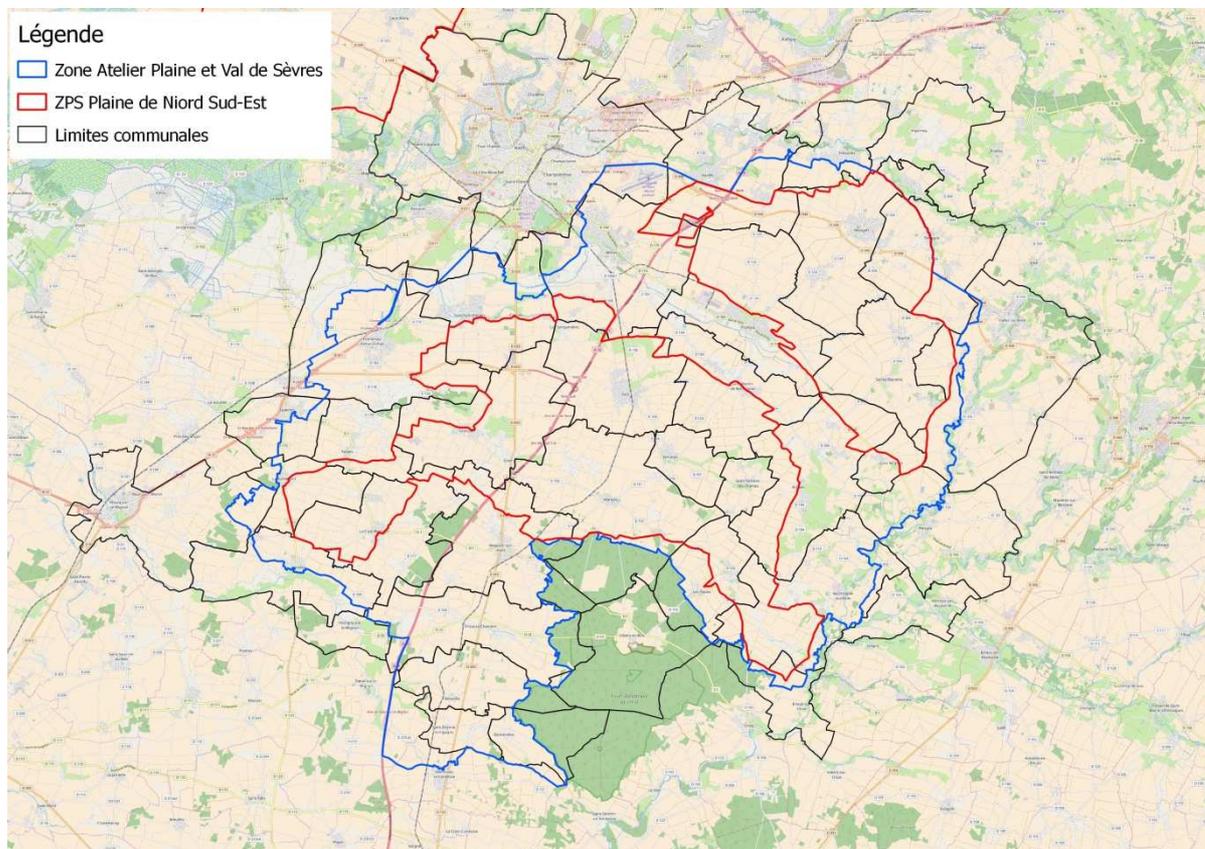
Elle explore les mécanismes par lesquels les variations de l'environnement (incluant les facteurs anthropiques) affectent les paramètres démographiques et la distribution spatiale d'un certain nombre de prédateurs et d'herbivores, et intègre ces résultats afin de modéliser les effets des variations environnementales sur la dynamique des populations de ces espèces.

Pour cela, le programme de recherche est structuré autour de trois axes principaux :

- les stratégies d'acquisition de la ressource au niveau individuel et leur influence sur le succès reproducteur,
- le comportement et la distribution des individus et leur influence sur les mécanismes de régulation des populations,
- la prévision des changements globaux sur la gestion des espèces dans les systèmes anthropisés grâce au couplage de modèles individuels et populationnels.

2- Le site principal d'étude

La majorité des opérations présentées ci-dessous se déroule sur un secteur appelé « Zone Atelier Plaine & Val de Sèvres », celle-ci englobe la totalité de la ZPS Plaine de Niort Sud-Est. La carte ci-dessous présente les limites de ces différents secteurs.



Liste des communes concernées par le site d'étude.

Code INSEE	NOM	Code INSEE	NOM	Code INSEE	NOM
79003	AIFFRES	79129	FRESSINES	79273	SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUÉ
79004	AIGONNAY	79130	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79282	SAINT-MEDARD
79031	BEAUVOIR-SUR-NIORT	79137	GRANZAY-GRIPT	79294	SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS
79033	BELLEVILLE	79144	JUSCORPS	79298	SAINT-SYMPHORIEN
79034	BESSINES	79166	MARIGNY	79240	SAINTE-BLANDINE
79039	BOISSEROLLES	79170	MAUZE-SUR-LE-MIGNON	79310	SECONDIGNE-SUR-BELLE
79055	BRIEUIL-SUR-CHIZE	79185	MOUGON	79327	THORIGNE
79058	BRULAIN	79191	NIORT	79328	THORIGNY
79061	CELLES-SUR-BELLE	79204	PERIGNE	79334	USSEAU
79112	EPANNES	79216	PRAHECQ	79335	VALLANS
79125	FORS	79078	PRISSE-LA-CHARRIERE	79343	VERNOUX-SUR-BOUTONNE
79126	FOSSÉS	79229	ROCHENARD	79350	VILLIERS-EN-BOIS
79127	FOYE-MONJAULT	79247	SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE	79355	VOUILLE

NB : Même si la majorité des opérations de recherche et conservation se déroulent sur ce site, certaines d'entre elles peuvent être ponctuellement menées sur d'autres sites. Ainsi le site d'intervention sera précisé pour chaque opération.

3- Objectifs

L'équipe « AGRIPOP » étudie depuis plus de 20 ans l'avifaune de plaine sur un secteur englobant la totalité de la ZPS Plaine de Niort-Sud-Est. Sous la direction de Vincent Bretagnolle (directeur de recherche en écologie) une équipe de permanents et de contractuels participent aux études à long terme sur l'écologie des oiseaux de plaine.

Les objectifs des programmes de recherche menés par l'équipe Agripop sont multiples :

- Monitoring à long terme de la dynamique des populations d'oiseaux des milieux agricoles grâce à des dénombrements
- Monitoring à long terme des paramètres démographiques grâce à des suivis d'animaux identifiés (bagueage, marquage coloré, suivi télémétrique, génétique)
- Compréhension des interactions entre les oiseaux et le paysage agricole grâce à des protocoles spécifiques d'une durée limitée dans le temps (en quantifiant paramètres physiologiques par exemple)
- Conservation des espèces patrimoniales grâce à l'animation de mesures de conservation de l'habitat (MAEc) et par la protection directe des nichées en collaboration avec les exploitants agricoles (oedicnème criard, busards)

4- Protocoles

a. Dénombrement par espèce

L'outarde canepetière

Zone d'étude : Zone atelier Plaine et Val de Sèvres

Le suivi de cette espèce se décline en deux phases :

En période de reproduction, chaque mâle d'outarde est photo-identifié grâce à leurs caractéristiques de plumage propres à chaque individu permettant de dénombrer annuellement les mâles chanteurs sur la zone d'étude. Chaque mâle est contacté au moins un fois par semaine.

Le nombre de femelle est beaucoup plus difficile à estimer. En effet celle-ci sont extrêmement discrètes en période de reproduction. Les estimations sont donc basées sur des groupes de femelle observées simultanément en début de saison (avril).

En période de rassemblement postnuptial, chaque groupe est surveillé plusieurs fois par semaine afin d'évaluer la reproduction l'année considérée (nombre de jeunes) et l'état de la population (Sex-ratio).

- ➔ Les observations sont réalisées depuis un véhicule afin de minimiser le dérangement des individus.

Les Busards

Zone d'étude : Zone atelier Plaine et Val de Sèvres

La quasi totalité des couples est dénombrée par une recherche intensive sur toute la zone entre mi-Avril et mi-Juillet. Des indices visuels à distance sont clairement identifiables en fonction du stade de reproduction (attaque de prédateurs, passage de proies, transport de proies au nid...).

En période de rassemblement postnuptial, les busards forent des dortoirs. Ces dortoirs sont suivis a minima une fois par semaine pour évaluer le nombre d'individus de chaque espèce, par espèce, le sexe, l'âge ratio au sein de chaque espèce et la présence d'individus marqués. → Les observations sont réalisées à bonne distance depuis un véhicule afin de minimiser le dérangement.

Œdicnème criard

Zone d'étude : Zone atelier Plaine et Val de Sèvres

En période de reproduction, deux suivis sont réalisés. Sur environ la moitié de la Zone Atelier, au mois de mai, tous les individus sont dénombrés par des observations à distance et des critères d'évaluation du stade de reproduction en observant toutes les parcelles favorables.

Sur une zone plus restreint le suivi est plus intensif. Ainsi chaque parcelle favorable est surveillée au moins un fois par semaine afin de constater la présence ou non d'un couple et son stade de reproduction (les Œdicnèmes peuvent réaliser plusieurs pontes par an).

Les rapaces nocturnes

Ce suivi concerne les espèces suivantes : la Chevêche d'Athéna, le Petit-Duc scops et le Hibou Moyen-Duc.

Deux fois par an (de mi-mars à mi-Avril et de mi-mai à mi-Juin) 220 points d'écoute sont réalisés sur 28 communes de la zone. Chaque point est effectué après le coucher du soleil et se déroule comme suit : 1 minutes d'écoute, 1 minutes de repasse (diffusion du chant de la Chevêche d'Athéna et du Hibou Moyen-Duc en avril et de la Chevêche d'Athéna et du Petit-Duc scops en mai) à l'aide d'une clé MP3 et d'un haut-parleur, puis 3 minutes d'écoute.

Afin d'avoir une estimation la plus correcte possible il est indispensable d'utiliser la repasse **constituant la perturbation intentionnelle objet de cette demande**. Ceci permet d'inciter les individus à chanter et les rend plus facilement détectables. Cette opération est uniquement réalisée deux fois par an, à un mois d'intervalle, sur une durée très limitée (une minute) ce qui limite l'effet du dérangement

De plus cette opération s'inscrit dans le cadre d'un programme national de suivi des populations de rapaces nocturnes.

Liste des 28 communes concernées :

Aiffres, Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Boisserolles, Brulain, Celles-sur-Belle, Chizé, Fors, Frontenay Rohan-Rohan, Granzay-Gript, Juscorps, La Foye-Monjault, Les Fosses, Marigny, Mougou, Périgné, Prahecq, Prissé-la-Charrière, Sainte-Blandine, Saint-Etienne-la-Cigogne, Saint-Martin-de-Bernegou, Saint-Médard, Saint-Romans-des-Champs, Saint-Symphorien, Secondigné-sur-Belle, Thorigné, Vallans et Vouillé.

b. Suivi et protection des nichées

L'outarde canepetière :

Zone d'étude : Ex région Poitou-Charentes

La découverte d'un nid d'Outarde canepetière reste un évènement extrêmement rare et exceptionnel et ceci pour plusieurs raisons. La première est due à la rareté de l'espèce, depuis 2013 moins de 10 femelles ont été recensées chaque année. Deuxièmement, l'extrême discrétion des femelles en période de nidification rend la recherche de nids quasiment impossible.

Seulement deux nids ont été découverts sur la période 2010-2017 (après la fin de la recherche de nids dans le cadre du programme Life). Le suivi des nichées pour cette espèce se fait donc dans un contexte de risque très élevé pour la survie des nichées (destruction par la mécanique agricole et ou prédation). Elle se résume donc la plupart du temps à de la surveillance de fauche entre mai et août, afin de détecter des comportements de détresse chez les femelles.

Cependant des cas exceptionnels peuvent se présenter au cours de la saison.

Découverte d'œufs avant fauche :

La forte suspicion d'une nichée dans une parcelle n'étant pas dans le cadre de mesures conservatoires spécifiques. Dans ce cas uniquement, des recherches spécifiques peuvent être exceptionnellement organisées, en accord avec l'exploitant et juste avant l'intervention mécanique.

Cette intervention s'appuie sur la passage à pied dans la parcelle en faisant trainer un tuyau de longueur variable (de 50 à 150 mètres) afin de faire décoller la femelle le plus près possible de son nid. Si le nid est découvert et qu'il est au stade œuf, plusieurs possibilités sont alors envisageables. D'abord une mesure d'urgence permettant à l'exploitant d'être rémunéré et de laisser sur pied une grande partie de la parcelle (>1 hectare). Ensuite les vrais œufs, une fois remplacés par de faux œufs en plâtre (afin de minimiser l'échec par prédation, seront transportés au centre d'Élevage du Zoodyssée. La totalité de la ponte (ou seulement une partie en fonction de la ressource alimentaire disponible dans la parcelle) sera ensuite réinjecter dans le nid juste avant leur éclosion. Dans le cas où des œufs seraient gardés, les poussins seront élevés à l'élevage conservatoire et soient relâchés à l'automne, soit gardés pour augmenter le stock d'oiseaux reproducteurs.

Le transport des œufs est assuré par deux personnes obligatoirement à chaque fois. Les œufs sont placés dans une boîte à œufs rembourrée de coton et tenue par le passager du véhicule. Le passager veillera scrupuleusement à n'avoir aucun contact entre ses bras et le véhicule afin de limiter au maximum les vibrations et chocs éventuels liés au transport.

Découverte d'œufs après la fauche :

Il n'y a donc plus aucun moyen d'assurer la survie des œufs, le transport des œufs vers le centre d'élevage du Zoodyssée est donc assuré comme présenté ci-dessus.

Découverte de poussins avant ou après la fauche :

Il est impossible de protéger physiquement des poussins d'Outarde canepetière. En effet ceux-ci sont nidifuges. La seule opération envisageable dans ce cas-là est de déplacer les poussins dans une

parcelle adjacente et non fauchée afin d'éviter toute destruction mécanique et prédation pendant l'intervention de fauche qui attire souvent beaucoup de prédateurs. Selon la ressource alimentaire disponible de l'année en question et la taille de la couvée, il peut être décidé de séparer la nichée afin d'assurer (comme pour les œufs) la survie des jeunes à l'élevage et donner une bonne chance à la femelle d'emmenager à l'envol les poussins restant.

Les Busards :

Zone d'étude : Ex région Poitou-Charentes

Lorsque les couples sont repérés, l'ensemble des nids sera visité plusieurs fois dans la saison, après accord de l'exploitant de la parcelle. L'objectif premier est d'estimer la date d'envol des jeunes (grâce aux mesures biométriques sur les œufs et les poussins), si cette date dépasse la date de moisson communiquée par l'exploitant, alors une protection de la nichée est mise en place.

Cette protection se compose d'un carré grillage d'un mètre carré et d'un mètre de haut posé autour du nid, jusqu'à l'envol des jeunes. Le grillage peut éventuellement être plus grand dans le cas notamment d'un nid en culture de printemps (ou luzerne) dont le pourtour du grillage sera fauché au stade œuf.

Dans le cas de protection impossible (par ex, la mort constatée d'un des adultes, refus catégorique de l'exploitant...). Plusieurs options peuvent être envisagées.

En premier, le déplacement du nid dans une parcelle adjacente (300 mètres maximum avec un déplacement de 50 m par jour). En deuxième, l'injection des œufs ou des poussins dans un nid proche (1 à 2 par nids en fonction de la disponibilité alimentaire et du nombre de jeunes ou d'œufs dans le nid qui reçoit). En dernier recourt les œufs ou jeunes peuvent être transportés dans un centre vétérinaire ou habilité proche (par ex dans le cas de la découverte d'une tentative de destruction des jeunes par l'homme).

L'Édicnème criard :

Zone d'étude : Ex région Poitou-Charentes

Tout comme l'Outarde canepetière, il est impossible de protéger physiquement un nid d'Édicnème criard. Les parents accédant au nid à pied et les jeunes étant nidifuges. Toutefois, les nids découverts dans le cadre du suivi des populations de l'espèce sur une partie de la ZA sont balisés avec l'accord de l'exploitant de la parcelle afin qu'il ne soit pas détruit au moment des travaux agricoles. Les mesures réalisées sur les œufs permettent de déterminer la date d'éclosion et la date à partir de laquelle les jeunes seront éventuellement capturés pour être bagués.

Dans le cas exceptionnel où la survie des œufs ou des jeunes est impossible naturellement (mort des parents, prédation en court...) le transport des œufs ou des jeunes peut être envisagé vers un centre vétérinaire ou agréé proche.

c. Capture d'individus et autre opérations

Zone d'étude : Ex région Poitou-Charentes

Toutes les opérations décrites ci-dessous se déroulent dans le cadre d'études couvertes soient par le permis de baguage et de capture délivré par le CRBPO, soit par un projet d'expérimentation sur la Faune Sauvage non hébergée déposé par une personne ayant suivi une formation ExpéFS niveau Concepteur (Karine Monceau, MCF UMR7372 et Jérôme Moreau, de l'Université de Bourgogne, en détachement au CNRS), soit par la demande de dérogation à la capture ou au prélèvement.

Chaque oiseau capturé sera individualisé par une bague métal (MNHN), des bagues couleurs. Des mesures biométriques (masse, taille,) seront réalisées, et lorsque cela se justifie, des prises de sang pourront être effectuées (aiguilles + microcapillaires, afin de sexer les individus ou dans le cadre de projets de recherche sur la diversité génétique) par les personnes ayant été formées (par un détenteur ExpéFS). La pose de balises GPS peut être réalisée par les personnes détentrices des autorisations du CBRPO dans le cadre de programmes personnels validés.

Tous les oiseaux capturés sont relâchés immédiatement après les manipulations, qui seront réalisées dans un minimum de temps (en particulier pour l'outarde canepetière ou des problèmes physiques, comme des paralysies musculaires temporaires, ont été notées au-delà de 20 minutes de contention). Les manipulations sont effectuées à l'endroit de la capture afin de limiter la perturbation de la capture sur la reproduction.

Méthodes de captures

L'Outarde canepetière :

La capture d'Outardes canepetière reste exceptionnelle. A titre d'exemple, 6 outardes ont été capturées depuis 2013.

Dans les conditions exceptionnelles présentées dans la rubrique protection des nichées, des poussins peuvent être découverts. Dans ce cas ils peuvent être capturés à la main afin d'être bagués.

Pour les adultes plusieurs techniques de captures peuvent être mises en place : de nuit à la cloche avec l'utilisation d'un phare à main, avec un woosh-net ou des nœuds coulants sur une place de chant.

Les Busards :

Pour ces espèces, les poussins sont capturés à la main et bagués/mesurés au nid. Les adultes sont capturés suivant plusieurs méthodes : au nid à l'aide d'une épuisette ou d'un clap-net, avec un filet verticale devant lequel est disposé une silhouette de prédateur, un piège au poteau (piège posé sur un poteau où les oiseaux ont l'habitude de se poser).

L'Edicnème criard :

Comme l'Outarde canepetière la majorité des captures s'effectue la nuit à l'aide d'une cloche et d'un phare à main en dehors des parcelles servant à la nidification. Les poussins peuvent être capturés à la main en journée. Très exceptionnellement un système de clap-net ou de nœuds coulants peut être utilisé sur le nid.

5- Résumé des différentes actions réalisées sur les Busards, l'Œdicnème criard et l'Outarde canepetière, objectif et cadre légal.

Visites de nid	Dénombrement des œufs ou des poussins. Estimation du taux de survie des nids ou des jeunes. Protection des nichées quand cela est possible	Série à long terme	Dérogation pour la capture ou l'enlèvement
Prises de mesures Biométriques (œufs ou poussins)	Caractérisation des paramètres de reproduction	Série à long terme	Dérogation pour la capture ou l'enlèvement
Pose de bague métal (adulte et poussins)	Identification individuelle unique. Données de Capture Marquage Recapture (survie / dispersion)	Série à long terme	Permis de baguage du CRBPO
Pose de bagues couleurs ou de marques alaires (adultes et poussins)	Données de Capture Marquage Recapture (survie / dispersion)	Série à long terme	Permis de baguage du CRBPO
Echantillons biologiques (plumes ou sang) sur adultes et poussins	Suivi des paramètres physiologiques, études génétiques	Série à long terme (adultes) et projets ponctuels (sur 1 à 3 ans)	Permis de baguage du CRBPO (dans le cadre de prise de sang ne dépendant pas de l'expérimentation animale sur la faune sauvage non hébergée, c'ad réalisée par aiguille et microcapillaire) & dérogation pour la capture ou l'enlèvement
Pose de balises GPS	Comportement de recherche alimentaire (en lien avec l'habitat, les infrastructures, la contamination en pesticides), stratégies de migration	Série à long terme	Permis de baguage du CRBPO & dérogation pour la capture ou l'enlèvement

6- Récapitulatifs des actions par espèces

Espèces	Suivi des espèces sans dérangement intentionnel	Suivi des espèces avec dérangement intentionnel	Suivi et protection des nichées	Capture ou enlèvement des individus	Transports de spécimens
Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i>	X		X	X	X
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	X		X	X	X
Busard saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	X		X	X	X
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	X		X	X	X
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicephalus</i>	X		X	X	X
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>		X			
Petit-Duc scops <i>Otus scops</i>		X			
Hibou moyen-duc <i>Asio otus</i>		X			

7- Mesures conservatoires : le dispositif MAE

Depuis plus de 20 ans, l'étude et la conservation des espèces citées précédemment s'inscrivent dans le cadre du programme de Mesure Environnementale contractualisées dans le cadre de la PAC avec les exploitants (CTE, CAD, MAET, MAEC). Ainsi toutes les captures, dérangement et étude s'inscrivent dans un contexte de préservation d'un habitat favorable à la conservation des espèces aux statuts défavorables au niveau Régional ou National.

8- Formation, et personnes concernées

a. Le personnel permanent

Vincent Bretagnolle : Directeur de recherche en écologie. Détenteur du permis de bagueur spécialiste Outarde canepetière, Œdicnème criard et Busards (3 espèces). Coordinateur des suivis et captures.

Karine Monceau : Maître de Conférence, CEBC, CNRS-Université de la Rochelle, UMR 7372, détentrice du Niveau concepteur pour l'habilitation à expérimenter sur animal vivant

Jérôme Moreau : Maître de Conférence, Université de Bourgogne, en détachement au CEBC-CNRS, UMR 7372, détenteur du Niveau concepteur pour l'habilitation à expérimenter sur animal vivant

b. Le personnel contractuel

Le personnel contractuel étant amené à changer d'une année sur l'autre, un avenant à la liste de contractuels sera communiqué aux services de la DREAL dès que le personnel recruté sera connu, afin de mettre à jour la liste des personnes couvertes par ces dérogations.

c. Formation du personnel contractuel.

Le personnel contractuel sera formé par le personnel permanent ou les personnes détentrices d'autorisations à jour (carte de bagueur spécialiste) à la visite de nids et à la manipulation d'oiseaux lors des opérations (visite, baguage poussin, captures d'adulte). Les actions de baguage seront réalisées en présence d'une personne titulaire d'un permis de baguage en accord avec le règlement intérieur du CRBPO.

Une journée de formation théorique au baguage sera dispensée par le CRBPO ou un bagueur mandaté par le CBRPO avant chaque début de saison.

9- Liste des personnels contractuels couverts par la présente demande de dérogation

En plus de Vincent Bretagnolle, détenteur de programme personnel au CRBPO/MNHN pour toutes les espèces concernées (Outarde, busards et oedicneme) sur le territoire national ;

Année 2018

Alexandre Villers : Docteur en écologie. Thèse sur l'Outarde canepetière. Détenteur du permis de bagueur spécialiste pour les 3 espèces de Busards (demandes transmises au CRBPO pour Outarde canepetière et Œdicnème criard).

Romain Bonnet : Chargé de mission agriculture-environnement. Bagueur généraliste en formation. Détenteur du permis de bagueur spécialiste pour les 3 espèces de Busards (demandes transmises au CRBPO pour Outarde canepetière et Œdicnème criard).

Juliette Rabdeau : Etudiante en thèse sur le Busard cendré. En cours de formation pour la "Formation Expérimentation animale sur faune sauvage non-hébergée"

Camille Mangelinck : stagiaire M2

Oriane Vavon : stagiaire de L3

Guillaume Peplinski : Ornithologue. Bagueur généraliste en formation. Participation à des programmes de baguage spécialisé.

Margaux Ruiz : Ornithologue. Master en écologie. Bagueur généraliste en formation.

Mélissa Goepfert : Ornithologue. Master en écologie. Bagueur généraliste en formation.